



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 576-3

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 15 juillet 2020, le Règlement numéro 576-3, intitulé « Règlement numéro 576-3 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie numéro 576 et ses amendements afin de modifier un secteur de redéveloppement ».

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 9 septembre 2020

La greffière,



FLAVIE ROBITAILLE